

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Compte-rendu sommaire

*Affiché en application de l'article L 2121-17
Du Code Général des Collectivités Territoriales*

Séance du 4 avril 2019

Date de Convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2019

Présents :

M. MARQUIER Serge, M. SCAPIN Michel, Mme DEJEAN Jacqueline, M. AUBEL Laurent, Mme BAURES Evelyne, M. BELLARD Jean-François, M. COQUARD Thierry, M. LETULLE Frédéric, Mme MARTY Martine et M. SAISSET Guy-Joël.

Secrétaire : Madame MARTY Martine

2019-2/1 : Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-2/2 : Vote du Compte Administratif 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame DEJEAN Jacqueline délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur MARQUIER Serge, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	92 647.84	34 113.92 156 004.90	51 635.24	79 579.36 153 647.41		
TOTAUX	92 647.84	190 118.82	51 635.24	233 226.77		
Résultat de clôture Restes à réaliser	-	97 470.98 -	30 000.00	181 591.53 -	-	279 062.51
TOTAUX CUMULES				151 591.53		
RESULTATS DEFINITIFS		97 470.98		181 591.53		279 062.51

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019-2/3 : Affectation du résultat 2018.

- Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2018			
	- Prévu	- Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	578 579.39 €	51 635.24 €	30 000.00 €
RECETTES	578 079.39 €	153 647.41 €	- €
REPORT INVEST 2017		79 579.36 €	
RESULTAT CUMULE		181 591.53 €	30 000.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT		151 591.53 €	

- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BP 2019	
A) <u>EXCEDENT</u> - Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068). Solde disponible :	60 000.00 €
- Affectation à l'exercice reporté (C.002 Recettes)	37 470.98 €
B) <u>DEFICIT</u> - Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	0.00

2019-2/4 : Vote du budget 2019 et vote des 3 taxes directes locales.

Après avoir délibéré sur l'ensemble des chapitres, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2019 dont la balance s'établit comme suit :

- SECTION	- DEPENSES	- RECETTES
FONCTIONNEMENT	173 400.00 €	173 400.00 €
INVESTISSEMENT	578 579.39 €	578 579.39 €
TOTAL	751 979.39 €	751 979.39 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, les taux des 3 taxes directes locales pour l'exercice 2019 :

- Taxe d'habitation : 10.56%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.86%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.38%

2019-2/5 : Délibération concernant l'acquisition de matériel d'équipement pour l'entretien du bâtiment communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'investir dans du matériel d'équipement afin de nettoyer et entretenir le bâtiment communal. Des différents devis sont proposés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Choisisse le devis de la société HYDRO-M2AC à 44 240 SUCE SUR ERDRE pour un montant de 5873.64 € H.T.

Délègue tout pouvoir au Maire pour faire les démarches nécessaires et signer tous documents.

2019-2/6 : Délibération concernant l'acquisition de mobilier pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler du mobilier (tables et chaises avec chariot) de la salle des fêtes La Madelon.

Des différents devis sont proposés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Choisisse le devis de la société SAVOY EQUIPEMENT à 12 300 DECAZEVILLE pour un montant de 4129.40 € H.T.

Délègue tout pouvoir au Maire pour faire les démarches nécessaires et signer tous documents.

Questions diverses :

- 2^{ème} journée citoyenne samedi 6 avril à partir de 8h00 pour le nettoyage de printemps.
- Elections européennes dimanche 26 mai 8h/18h